

Résigné·e·s mais déterminé·e·s

**Communiqué de presse
13 novembre 2019**

Réuni·e·s en assemblée le 13 novembre, les délégué·e·s de la FEDE ont pris connaissance du projet du Conseil d'Etat. Le personnel a accepté cette proposition, car la caisse de pension ne peut se passer du financement prévu dans ce projet.

L'alternative serait pire que la proposition mise actuellement sur la table. Vu cette réalité, l'assemblée se résout à soutenir la proposition du Conseil d'Etat. Il n'empêche que les employé·e·s la trouvent saumâtre. Les sacrifices que doit accepter le personnel pour bénéficier de ce financement restent énormes. Il voit ses cotisations augmenter et ses rentes baisser avec, pour certains, un impact plus important induit par le changement de système (passage en primauté des cotisations).

On entre aujourd'hui dans une nouvelle phase du processus. Tout doit être entrepris désormais pour que ce projet soit accepté par le Grand Conseil et par le peuple.

Si l'assemblée accepte certes de soutenir ce projet, notre travail n'en sera pas terminé pour autant.

Nous attendons du Conseil d'Etat que des mesures d'accompagnement soient mises en place dans le cadre de la révision de la LPers, afin de maintenir des conditions de retraite dignes. La FEDE demandera des mesures complémentaires dans ce sens. Il s'agit en particulier de mesures adaptées pour la police, d'une augmentation du montant allouées aux mesures d'adaptation pour les salarié·e·s atteints dans leur santé et des mesures spécifiques pour les professions à la pénibilité reconnue.

Et, compte tenu des sacrifices consentis dans cette réforme, la FEDE n'acceptera pas d'autres péjorations de statut des employé·e·s de l'Etat, ni du projet soumis au Grand Conseil.

Au Conseil d'Etat et aux député·e·s de tenir maintenant leurs engagements et de faire la preuve de leur volonté de se comporter en employeur responsable.

Contacts Gaétan Emonet, Membre du bureau et comité FEDE, 079 607 95 52
Bernard Fragnière, Président de la FEDE, 079 707 18 39